



TERMES DE REFERENCE (TDR)

Third Party Monitoring (TPM)

Appel à prestations par lot :
Burkina Faso (Lot 1), Tchad (Lot 2) et Niger (Lot 3).

Pour les projets locaux financés par le Sahel Regional Fund au Burkina Faso et au Tchad, ainsi que pour les projets internationaux financés au Niger.

1. Contexte et justification

Le **Sahel Regional Fund (SRF)** est un fonds humanitaire visant à répondre aux crises récurrentes dans la région du Sahel. Hébergé par le **Conseil Danois pour les Réfugiés (Danish Refugee Council)**, il est gouverné et dirigé par des ONG internationales et locales opérant dans la région, avec un soutien financier de l'aide britannique (**UK aid**). Le SRF a pour objectif de fournir une assistance flexible, rapide et de qualité aux populations les plus vulnérables, tout en soutenant une localisation effective de l'aide. Pour en savoir plus, consulter le site officiel du SRF : <https://www.sahelregionalfund.org/>.

Dans le cadre de sa stratégie de localisation, le SRF a lancé en 2024 deux appels à projets spécifiquement dédiés aux organisations nationales : l'un au Burkina Faso, l'autre dans l'Est du Tchad. Ces appels visent à financer des initiatives humanitaires et de résilience, portées par des acteurs locaux, dans des zones particulièrement vulnérables. Au Burkina Faso, l'appel cible des communes enclavées, souvent marquées par des problématiques d'accès, d'insécurité et de fragilités structurelles. Dans l'Est du Tchad, l'appel se concentre sur des départements frontaliers du Soudan ou affectés par des mouvements de population importants, avec des besoins multisectoriels exacerbés par les crises successives.

En outre, le SRF finance actuellement trois projets internationaux au Niger. Dans le cadre de l'appel à projets Sahel central et bassin du Lac Tchad, d'autres financements pourront être engagés dans les prochains mois. Ces projets sont de nature multipays, transfrontalière et multisectorielle, et s'inscrivent dans une logique de continuité entre urgence et résilience.



Compte tenu de certaines contraintes opérationnelles limitant les possibilités de déplacement sur certaines zones d'intervention, le SRF envisage d'intégrer l'ensemble de ces projets dans le dispositif de Third Party Monitoring (TPM). Cette approche vise à maintenir un suivi indépendant, régulier et contextualisé de la mise en œuvre des activités et de la perception des bénéficiaires, en complément du suivi assuré par les partenaires et par la FMU.

Afin d'assurer un suivi indépendant, rigoureux et contextualisé de la mise en œuvre de ces projets, le SRF souhaite mettre en place un dispositif de **Third Party Monitoring (TPM)**. Ce mécanisme vise en priorité à fournir une **analyse régulière des évolutions du contexte** et de leur **impact sur les projets financés**, à **documenter l'avancement des activités et la vérification terrain de l'effectivité de la réception de l'assistance**, et à **garantir une redevabilité renforcée** vis-à-vis des populations affectées et des bailleurs.

Le TPM s'inscrit comme un outil complémentaire au suivi déjà assuré par les ONG partenaires, et par la **Fund Management Unit (FMU)** du SRF, **tant au niveau régional (basée à Dakar) qu'au niveau pays (Burkina Faso, Tchad)**. Une attention particulière sera portée à la fiabilité des données collectées, à la qualité des interventions mises en œuvre, à la perception des bénéficiaires, et à l'identification rapide de tout risque opérationnel.

Afin de tenir compte des capacités différenciées des prestataires potentiels, le présent appel est structuré en trois lots distincts :

- **Lot 1** : Third Party Monitoring pour les projets locaux du SRF au Burkina Faso ;
- **Lot 2** : Third Party Monitoring pour les projets locaux du SRF à l'Est du Tchad.
- **Lot 3** : Third Party Monitoring pour les projets internationaux du SRF au Niger.

Les soumissionnaires peuvent proposer une offre :

- Pour l'un des trois lots uniquement (Lot 1 ou Lot 2 ou Lot 3) ;
- Ou pour plusieurs lots simultanément. Auquel cas une proposition globale devra être soumise, avec une présentation claire des synergies ou des spécificités envisagées pour chaque lot.

2. Objectifs du TPM

Le dispositif de **Third Party Monitoring (TPM)** vise à accompagner le SRF dans le suivi indépendant, objectif et contextualisé des projets financés dans le cadre des deux appels à



projets « localisation » au Burkina Faso et au Tchad et des projets internationaux du SRF en cours et à venir au Niger. Il couvrira l'ensemble du cycle de mise en œuvre, prévu de 2025 à 2027, en complémentarité avec les mécanismes de suivi assurés par les partenaires et la FMU du SRF.

2.1. Objectif général

Produire une information indépendante et régulière sur la mise en œuvre des projets financés, à travers une analyse croisée de l'état d'avancement des activités, de la qualité des interventions, de l'évolution du contexte local, et de la perception des bénéficiaires.

2.2. Activités / livrables attendus

Les livrables attendus varient en fonction des lots. Le détail des livrables est détaillé ci-après.

N°	Prestation	Lot 1	Lot 2	Lot 3
		Burkina Faso	Tchad	Niger
		Projets ONGL	Projets ONGL	Projets ONGI
1	Baseline	X	X	
2	Midline	X	X	
3	Endline	X	X	
4	Ciblage	X	X	X
5	Remontées trimestrielles dont :	X		X
a	Vérification de la mise en œuvre des activités	X		X
b	Qualité des données	X		X
c	Difficultés, défaillances, risques	X		X
6	Analyses ad hoc	X	X	X
7	Safeguarding et redevabilité	X	X	X
8	Apprentissage	X	X	X
9	Transmission de données protection au P21.	X		

- 1. Baseline :** Établir une baseline au démarrage de la mise en œuvre (prévue à partir de mai/juin 2025), afin de poser une situation de référence partagée pour les quatre projets pré-validés au Burkina Faso (Lot1), les 3 projets pré-validés au Tchad (Lot2). Le livrable

attendu est un rapport structuré par projet, incluant des données quantitatives et qualitatives clés, ainsi qu'une première appréciation contextuelle de chaque zone ciblée.

2. **Midline** : Réaliser une évaluation à mi-parcours (approximativement mi 2026 à confirmer en fonction de l'évolution de la mise en œuvre des projets), pour mesurer les évolutions par rapport aux données de référence, ajuster la compréhension des dynamiques à l'œuvre et alimenter les réflexions stratégiques du SRF. Le rapport de midline devra permettre une lecture comparative avec la baseline, en mettant en évidence les changements observés et les écarts éventuels dans la mise en œuvre ou l'atteinte des résultats.
3. **Endline** : Réaliser une évaluation en fin de projet (approximativement mi-2027, à confirmer selon les échéances réelles des projets), afin de dresser un bilan final de la mise en œuvre des activités, des résultats atteints et des principaux enseignements tirés. Le rapport d'endline devra analyser les progrès réalisés par rapport aux objectifs initiaux, documenter les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées, et proposer des recommandations pour de futures interventions dans des contextes similaires.
4. **Confirmer l'effectivité et la conformité du ciblage** : Le prestataire devra s'assurer que les projets sont mis en œuvre conformément aux critères de ciblage annoncés, notamment en ce qui concerne les profils, proportions et zones de population identifiés. Cette vérification portera sur la cohérence entre les intentions affichées (ex. : ciblage de ménages vulnérables, personnes déplacées, groupes spécifiques) et la réalité observée sur le terrain. Elle inclura la confirmation du ciblage effectif des bénéficiaires finaux, notamment en lien avec la troisième phase de l'analyse HEA, relative à l'accès à l'assistance. L'objectif est de confirmer la pertinence, l'équité et la transparence des pratiques de ciblage mises en œuvre par les partenaires. Elle visera à confirmer la pertinence, l'équité et la transparence des pratiques de ciblage mises en œuvre par les partenaires.
5. **Réaliser des remontées d'informations trimestrielles pour chacun des projets**. La vérification **in situ** constitue la source de vérification **privilégiée** dans le cadre du TPM. Toutefois, compte tenu des contraintes d'accès aux zones d'intervention, notamment au Burkina Faso, le prestataire devra anticiper des difficultés d'accès physique et mettre en place dès la conception de son dispositif un système parallèle et complémentaire de remontées d'informations. Ce système pourra s'appuyer sur des

réseaux d'informateurs locaux, des entretiens à distance, des consultations communautaires déléguées, des revues documentaires ou tout autre mécanisme fiable et sécurisé.

A noter que cette activité relève normalement de la Fund Management Unit (FMU) du SRF. Elle est confiée au prestataire du TPM à titre temporaire, en raison des difficultés d'accès rencontrées par la FMU. En cas d'évolution du contexte permettant un retour d'accès pour la FMU (équipe régionale ou pays), le SRF pourra demander au prestataire d'ajuster ou de cesser cette composante du mandat.

Les remontées d'informations trimestrielles sur les projets sont constituées des sous-activités suivantes :

a. Vérifier la mise en œuvre effective des activités prévues dans les projets et reportées au SRF, notamment sur les volets jugés sensibles ou critiques. Cela inclura :

- Une **observation directe / prise de photo ou autres moyens visuels** de la réalisation des activités sur le terrain, y compris les éventuelles difficultés de mise en œuvre ;
- Une **lecture qualitative** à partir d'échanges avec les équipes projet, les acteurs locaux et les bénéficiaires, à l'exclusion des autorités locales ;
- Une **évaluation de la perception et de la satisfaction des bénéficiaires**, en veillant à intégrer une diversité de profils (femmes, hommes, jeunes, personnes en situation de handicap, minorités, etc.).
- Une **appréciation du niveau de redevabilité** mis en place par les partenaires, sur la base des standards du **Core Humanitarian Standard (CHS)** (information, participation, feedback, traitement des plaintes, etc.).

Pour le lot 1 – Projets locaux Burkina Faso : les remontées devront être exhaustive pour l'ensemble des activités ciblées par le projet.

Pour le lot 3 – Projets internationaux Niger : les visites et remontées d'informations associées ne seront pas exhaustives mais ciblées, avec un objectif déterminé en amont par la FMU Dakar : ex thématique spécifique à confirmer, vérification spécifique.

b. Analyser la qualité des données en identifiant les éventuelles limites des outils, failles de collecte ou écarts entre données rapportées et constats de terrain.

c. Identifier de manière précoce d'éventuelles **difficultés, défaillances ou risques**, liés à la mise en œuvre, aux dynamiques locales ou au contexte.

=> Format attendu : A proposer par le prestataire :

- Rapports de monitoring courts, opérationnels, visuels, alignés sur les cadres logiques des projets.
- Pour les projets du lot 1 (Burkina Faso) la structuration devra être exhaustive autour des activités du projet, avec par exemple et notamment des sections « fait / non fait / en cours », qualité traitant également de l'usage, alertes éventuelles et encadrés analytiques.
- Pour les projets du lot 3 (Niger) les rapports devront se focaliser principalement sur la dimension ciblée, déterminée en amont par la FMU Dakar.
- Les formats seront validés conjointement avec le SRF lors du démarrage de la prestation, **et pourront être adaptés en cours de mise en œuvre si nécessaire**. Une capacité d'adaptation est attendue sur ce point.

6. Mener jusqu'à 2 remontées / enquêtes / analyses additionnelles ad hoc par an, par lot, à la demande de la FMU (Dakar et/ou pays), afin d'apporter un éclairage externe sur des situations particulières (ex. : alerte sur un projet, incident de sécurité, besoin d'analyse rapide). **Le contenu sera défini par la FMU. Format :** Note d'alerte ou rapport thématique ad hoc, court et synthétique, produit sous 10 jours après la mission.

7. Assurer un suivi safeguarding & redevabilité auprès des ONG partenaires, en complément du suivi régulier des projets. Ce suivi visera à documenter, tout au long de la mise en œuvre, la solidité et l'effectivité :

- **Des mécanismes de prévention des abus, exploitations et harcèlements sexuels (SEAH) :** politiques internes, dispositifs de signalement, gestion des incidents, attention portée aux groupes vulnérables, gestion des risques dans la chaîne de mise en œuvre ;
- **Ainsi que des mécanismes de redevabilité et de remontée des plaintes** auprès des bénéficiaires, dont il conviendra d'évaluer le fonctionnement effectif du point de vue des populations concernées, notamment à travers des consultations ou enquêtes systématiques auprès des communautés.

Une première analyse sera réalisée dès la baseline (ou le début du contrat TPM pour le lot 3). Le prestataire proposera un cadre de suivi basé sur les standards reconnus (IASC, CHS).

Les résultats seront présentés sous forme de fiches synthétiques par partenaire, intégrées aux livrables réguliers. Une restitution orale pourra être organisée si jugée pertinente par le SRF.

8. **Produire un rapport d'apprentissage transversal**, à partir des éléments issus du monitoring indépendant, des analyses safeguarding et des dynamiques observées sur les différents projets suivis. Ce rapport visera à identifier des enseignements communs, des tendances structurelles, ainsi que des recommandations opérationnelles permettant d'améliorer la qualité globale des interventions financées par le SRF. Il s'agira d'un travail principalement documentaire, capitalisant sur la connaissance acquise au fil du suivi. Le rapport pourra inclure des réflexions sur les synergies entre projets, la contribution des actions au regard des objectifs stratégiques du SRF, et des leviers d'ajustement possibles. Les résultats seront présentés au SRF dans le cadre d'un temps d'échange dédié. Des partenaires pourront être associés à cette restitution, selon les thèmes abordés.

9. **Appuyer la remontée d'informations de protection vers le P21** : Le prestataire devra transmettre, de manière régulière et structurée, les informations de nature protection observées au cours du suivi terrain des projets financés. Cette contribution vise à alimenter le système de monitoring de la protection piloté par le P21, en relayant les signaux ou constats pertinents recueillis dans les zones couvertes. Le format et la fréquence de ces remontées seront précisés en coordination avec la FMU et les acteurs concernés.

3. Portée du travail – Zones d'intervention par lot et périmètre technique.

Lot 1 : Zones géographiques à couvrir au Burkina Faso. Les 8 Communes d'intervention des projets pré-validés dans le cadre de l'appel localisation SRF au Burkina Faso.

		Région	Cercle_Département	Commune
	ONG	(Admin_1)	(Admin_2)	(Admin_3)
Lot 1 - Burkina Faso	OCADES	Nord	Loroum	Titao
	CRBF	Boucle du Mouhoun	Sourou	Tougan
		Boucle du Mouhoun	Kossi	Nouna
	Association Nodde Nooto (A2N)	Sahel	Soum	Arbinda
		Sahel	Soum	Djibo
		Sahel	Yagha	Sebba
		Sahel	Yagha	Solhan

	ATAD	Centre / Nord	Sanmatenga	Barsalogho
		Sahel	Yagha	Sebba
		Sahel	Yagha	Solhan

Lot 2 : Zones géographiques à couvrir au Tchad : Au sein de la province du Ouaddai les localités d'intervention des projets pré-validés dans le cadre de l'appel localisation SRF du Tchad. A noter que des adaptations, et notamment une réduction de la couverture géographique est possible dans le cadre de la phase de co-design.

		Région	Cercle / Département	Commune	Localité/village	Camps de réfugiés
	ONG	(Admin_1)	(Admin_2)	(Admin_3)	(Admin_4)	
Lot 2 - Tchad	ATAHS	Ouaddaï	Ouara		Amleyouna ; Chokoyan	
	SOSSIT + Association pour la dynamisation des initiatives locales.	Ouaddaï	Assoungaha	Hadjer Hadid ; Adré	Villages environnants les camps	Arkoum 1 ; Arkoum 2 ; Allacha ; Meetché
	AFDI	Ouaddaï	Assoungaha		Farnan ; Lira ; Mobiguine ; Kokorguine ; Koundoulba ; Kiniwane	Brédjing ; Tréguine

Lot 3 : Zones géographiques à couvrir au Niger : Au lancement de cet appel d'offres, le SRF finance au Niger 3 projets montés en consortium, multisectoriels (Sécurité alimentaire, protection, Santé, Nutrition), dans une dynamique de nexus et ce sur 14 communes listées ci-dessous.

	Consortium	Région	Cercle_Département	Commune	Localité/village
	ONG lead	(Admin_1)	(Admin_2)	(Admin_3)	(Admin_4)
Lot 3 - Niger	SRF - Lead IRC	Diffa	Diffa	Bosso	
		Diffa	Diffa	Gueskerou	
		Diffa	N'guigmi	N'guigmi	
		Diffa	N'guigmi	Kablewa	
	Rallier - lead Mercy Corps	Maradi	Guidan Roundji	Chadakori	Dan Baouché
		Maradi	Guidan Roundji	Chadakori	Garin Kaka
		Maradi	Guidan Roundji	Chadakori	Guidan Atchali
		Maradi	Guidan Roundji	Chadakori	Kontangui Na Ounfana
		Maradi	Guidan Roundji	Guidan Roundji	Elkolta
		Maradi	Guidan Roundji	Guidan Roundji	Kabra
		Maradi	Guidan Roundji	Guidan Roundji	Karo Sofoua
		Maradi	Guidan Roundji	Guidan Roundji	Kouya
		Maradi	Guidan Roundji	Guidan Roundji	Zamiya
		Maradi	Madaroumfa	Gabi	Dan Takobo
		Maradi	Madaroumfa	Gabi	Galadi
		Maradi	Madaroumfa	Gabi	Mai Guero
		Maradi	Madaroumfa	Gabi	Rissaoua
		Maradi	Madaroumfa	Gabi	Tokaraoua Taboli
		Maradi	Madaroumfa	Madaroumfa	Dan Koussou
		Maradi	Madaroumfa	Madaroumfa	Dan Tambara
		Maradi	Madaroumfa	Madaroumfa	Kontamaoua
		Maradi	Madaroumfa	Madaroumfa	Kormazaoua
		Maradi	Madaroumfa	Madaroumfa	Tsamey
		Dewral - Lead CRS	Tillaberi	Tillaberi	Tillaberi
	Tillaberi		Tillaberi	Dessa	
	Tillaberi		Ouallam	Ouallam	Site de PDI
	Tillaberi		Ouallam	Ouallam	Albarka Koira
	Tillaberi		Ouallam	Ouallam	Hanam Tondi
Tillaberi	Ouallam		Simiri	Dadaga	
Tillaberi	Ayerou		Ayerou		
Tillaberi	Torodi		Torodi		

Périmètre technique : Tous les secteurs couverts par les projets (SAME, Nutrition, WASH & abris, protection & cohésion sociale, etc.), ainsi que les dynamiques humanitaires, sécuritaires, économiques et sociales locales.

4. Approche méthodologique recommandée

Le prestataire est invité à proposer une approche méthodologique cohérente avec les objectifs du mandat de Third Party Monitoring (TPM), en tenant compte des spécificités opérationnelles et sécuritaires des contextes proposés. Sans imposer de méthodologie unique, le SRF recommande néanmoins que l'approche repose sur les principes suivants :

- Privilégier autant que possible une **collecte directe de données sur le terrain**, dans les communes ciblées, via des missions régulières assurées par des équipes présentes localement ou capables d'y accéder. Dans les contextes à l'accès potentiellement difficile, anticiper la présence d'un système parallèle et complémentaire de remontées d'informations.
- Une **combinaison d'outils quantitatifs et qualitatifs**, afin de croiser les données de suivi opérationnel avec des retours d'expérience plus qualitatifs issus des bénéficiaires et acteurs locaux.
- Une **analyse sensible au genre, à l'inclusion et à la diversité**, prenant en compte les perceptions différenciées selon les profils des personnes affectées (femmes, hommes, jeunes, personnes handicapées, minorités...).
- Une attention portée à la **redevabilité** (Accountability to Affected Populations), en s'appuyant sur les standards du Core Humanitarian Standard (CHS).
- Une **lecture contextualisée des dynamiques locales**, intégrant les évolutions du conflit, les enjeux de déplacement, les contraintes d'accès humanitaire et les impacts sur les activités des projets.

L'approche proposée devra être **réaliste, faisable dans le contexte d'accès aux zones d'intervention, et adaptable dans la durée**. La capacité à s'appuyer sur un **réseau local de collecte** ou à mobiliser une équipe de terrain de confiance constituera un atout majeur.

5. Rôles et responsabilités

5.1. Prestataire TPM

Le prestataire retenu sera responsable de la mise en œuvre de l'ensemble des activités décrites dans les présentes modalités de référence. À ce titre, il devra :

- Mettre en place un dispositif fiable et sécurisé de remontée d'informations directes depuis le terrain, couvrant l'ensemble des communes ciblées par les projets financés ;
- Concevoir, tester et utiliser les outils de collecte, en cohérence avec les attentes du SRF ;
- Produire l'ensemble des livrables attendus dans les délais convenus, dans un format clair, structuré et exploitable ;
- Assurer une communication fluide et régulière avec l'équipe SRF, notamment pour déterminer le cadre spécifique des remontées pour le lot 3, et globalement, tous lots confondus pour partager les avancées, alerter en cas de difficulté ou ajuster le calendrier si nécessaire ;
- Garantir la confidentialité des données collectées, le respect des normes éthiques, ainsi que la sécurité des personnes mobilisées dans la collecte d'information.

Le prestataire est libre dans le choix du dispositif opérationnel (équipe propre, réseau local, relais communautaires, prestataires partenaires...), sous réserve que l'information collectée soit fiable, contextualisée, et issue d'un accès direct aux zones concernées.

5.2. SRF – Fund Management Unit (FMU)

La FMU, à travers son équipe régionale basée à Dakar et son équipe nationale au Burkina Faso et au Tchad, assurera le rôle de référent technique et contractuel tout au long du processus. Elle sera notamment chargée de :

- Fournir au prestataire les documents et cadres de référence nécessaires (cadres logiques des projets, zones d'intervention, consignes de confidentialité, etc.) ;
- Valider les outils de collecte proposés et les formats de rapport avant démarrage effectif des activités ;
- Participer au cadrage des missions et analyses régulières et ad hoc et à la revue des livrables ;
- Assurer, si nécessaire, le lien avec les ONG partenaires monitorées pour faciliter la coordination ou l'accès sur le terrain, sans interférer dans le contenu du suivi.

5.3. ONG partenaires du SRF monitorées par le TPM.

Les ONG partenaires bénéficiaires des financements du SRF seront informées de l'existence du dispositif de TPM. Elles devront, dans la mesure du possible, faciliter l'accès du prestataire TPM à leurs zones d'intervention et aux données projet, sous coordination de la FMU. Leur rôle se limite à une collaboration technique ponctuelle, sans ingérence dans la conduite ni dans les conclusions du monitoring. La collecte des informations relève exclusivement du prestataire TPM : les ONG partenaires du SRF ne sont pas tenues de mener elles-mêmes des enquêtes ou de produire des données spécifiques à cette fin.

6. Profil et compétences attendues

Le prestataire peut être une **organisation nationale ou internationale** disposant d'une **expertise confirmée** dans le suivi indépendant de projets humanitaires ou de développement. Il devra démontrer sa capacité à assurer un monitoring rigoureux, régulier et contextualisé dans des zones d'accès restreint, en s'appuyant sur des canaux de remontée d'information fiables et directs. Les candidatures seront évaluées notamment au regard des critères suivants :

Expérience et références

- **Expériences antérieures avérées** dans la conduite de missions de **Third Party Monitoring**, de suivi indépendant ou d'activités similaires dans des contextes fragiles ou à accès limité.
- **Expérience préalable** au Sahel Central et dans le Bassin du Lac Tchad.
- Présentation d'**au moins deux lettres de référence** ou attestations de bonne exécution récentes, issues de prestations similaires, avec **personnes de contact** mentionnées.

Capacités techniques

- Maîtrise des méthodes de **collecte et d'analyse de données quantitatives et qualitatives**.
- Connaissance approfondie des **principes MEAL**, de la redevabilité et des standards qualité, notamment le **Core Humanitarian Standard (CHS)** ;

- Capacité à apprécier la **fiabilité des systèmes de suivi et de gestion de données** des ONG partenaires monitorées.

Accès aux zones monitorées

L'accès aux zones d'intervention ciblées par les projets constitue une condition essentielle à la bonne réalisation de la mission. Le prestataire devra démontrer sa capacité réelle à produire des informations **aussi directes et contextualisées que possible**, issues des zones concernées, de manière régulière et sécurisée, et **en respect des principes humanitaires**. Le recours exclusif à des sources indirectes ne pourra être admis que de manière exceptionnelle, et devra être dûment justifié. En cas d'incapacité à accéder aux zones ou à produire des données terrain de qualité, cela pourra, sur décision du SRF, être considéré comme un motif de rupture anticipée du contrat. Le SRF se réserve le droit d'évaluer chaque situation au cas par cas, en tenant compte du contexte sécuritaire et des éléments apportés par le prestataire.

Compétences transversales

- Solides compétences rédactionnelles et de synthèse en langue française ;
- Excellente capacité d'analyse contextuelle et de formulation de recommandations claires et actionnables ;
- Sens de l'organisation, rigueur et réactivité dans la production des livrables ;
- Capacité démontrée à travailler en autonomie tout en maintenant un lien de coordination régulier avec l'équipe SRF.

Langue de travail

Le prestataire doit être en mesure de **travailler intégralement en français** (échanges oraux, rapports, outils, entretiens sur le terrain), et ponctuellement à la demande du SRF de fournir certaines documentations en anglais.

7. Durée et calendrier prévisionnel

Lots 1 & 2 : Les projets financés par le SRF dans le cadre de l'appel « localisation » au Burkina Faso et au Tchad sont prévus pour une durée de 24 mois, avec une contractualisation estimée entre mai et juin 2025 (Burkina Faso) et estimée à l'été 2025 pour le Tchad.

Lot 3 : Au Niger, les 3 projets en cours arriveront à échéance au cours du second semestre 2025. Mais parallèlement, le SRF a récemment ouvert un appel, qui devrait permettre la sélection de nouveaux projets couvrant notamment le Niger. A ce stade, leur nombre n'est pas connu mais



estimé au maximum à 3 ou 4. Néanmoins, les futurs projets devraient arriver à échéance approximativement mi-2027.

Le dispositif de Third Party Monitoring (TPM) devra couvrir la période de mise en œuvre des projets, soit approximativement de mai-juin 2025 jusqu'à environ septembre 2027.

Cette échéance pourra être ajustée en fonction d'éventuelles prolongations décidées pour certains projets, notamment en fin de mise en œuvre.

Toutefois, le contrat associé à cet appel d'offre sera initialement établi pour une durée de 12 mois. En cas de prestation satisfaisante, le contrat pourra être prolongé afin de couvrir l'ensemble de la période de mise en œuvre des projets.

8. Modalités contractuelles et budget

➤ Structure des lots et conditions contractuelles.

L'appel à prestations est ouvert **aux entités nationales et internationales**, disposant des compétences techniques, méthodologiques et opérationnelles requises pour assurer un suivi indépendant de qualité **dans le contexte du Burkina Faso et/ou de l'Est du Tchad et/ou du Niger.**

Le présent appel est structuré en trois lots distincts :

- **Lot 1 :** Third Party Monitoring pour les projets locaux du SRF au Burkina Faso ;
- **Lot 2 :** Third Party Monitoring pour les projets locaux du SRF à l'Est du Tchad.
- **Lot 3 :** Third Party Monitoring pour les projets internationaux du SRF au Niger.

Les candidats peuvent soumettre une proposition **pour un seul lot ou plusieurs**. En fonction des résultats de la sélection, le SRF pourra attribuer plusieurs contrats distincts, ou bien un contrat unique si une même entité est retenue pour tous les lots.

Le contrat sera établi entre le prestataire sélectionné et le **Danish Refugee Council (DRC)**, en tant qu'hébergeur contractuel du **Sahel Regional Fund (SRF)**. Il s'agira d'un **contrat de prestation de services, entièrement financé par le SRF** (hors budget des projets monitorés).

➤ **Une offre technique double**

Dans une logique de flexibilité et afin de permettre au SRF de choisir le modèle d'accompagnement le plus adapté à ses besoins, les soumissionnaires sont tenus de soumettre **une offre technique double**, présentant deux variantes claires et complètes :

- Une **offre technique à minima**, correspondant à une modalité de mise en œuvre robuste mais allégée, avec un set-up plus léger (nombre réduit de missions, couverture plus ciblée, traitement analytique simplifié) ;
- Une **offre technique à maxima**, correspondant à une modalité renforcée, incluant un niveau d'analyse plus approfondi, une fréquence de suivi plus soutenue, et des moyens élargis pour garantir un niveau qualitatif élevé.

L'**offre technique devra détailler les deux variantes opérationnelles possibles**, en précisant clairement les distinctions entre les deux scénarios en termes de : couverture géographique, méthodologie, fréquence des missions, composition des équipes, outils mobilisés, etc.

➤ **Une offre financière double**

À cette offre technique double devra être associée une offre financière double, comprenant deux scénarios budgétaires distincts, chacun correspondant à l'une des variantes opérationnelles proposées. Chaque scénario devra inclure :

- Un **chiffrage détaillé par livrable attendu**, afin de permettre des ajustements modulaires en fonction des priorités ou des contraintes opérationnelles ;
- Une **ventilation budgétaire par type de dépense** (ressources humaines, logistique, traitement des données, coordination, etc.) ;
- Les **hypothèses retenues** (nombre de jours terrain, taille des équipes, fréquence des passages, etc.).

Les budgets devront être exprimés **en GBP (£)**.

Le SRF se réserve le droit de discuter, ajuster ou combiner certains éléments des deux options, en fonction des priorités stratégiques ou de l'évolution du contexte.

En cas de non-réalisation partielle de certaines activités planifiées (ex. : mission ad hoc ou midline non réalisée), **le SRF se réserve la possibilité de réaffecter les budgets correspondants à d'autres volets de la prestation**, notamment à l'intensification de certaines activités (comme des missions supplémentaires), en accord avec le prestataire.

9. Critères de sélection (indicatifs)

L'évaluation des offres se fondera sur quatre critères principaux. Ces critères sont donnés à titre **indicatif et non-exhaustif**, afin de guider les soumissionnaires dans l'élaboration de leur proposition.

1. Expérience du prestataire

- Expérience avérée dans des missions de Third Party Monitoring ou de suivi indépendant, en particulier dans des contextes à accès limité ;
- Références vérifiables et lettres de recommandation issues de prestations similaires, idéalement en Afrique de l'Ouest et/ou au Burkina Faso et/ou au Tchad et/ou au Niger.

2. Qualité de l'offre technique

- Cohérence, clarté et pertinence de la méthodologie proposée pour les deux variantes (minima et maxima) ;
- Réalisme du plan opérationnel, faisabilité des missions terrain et capacité à mobiliser un dispositif de collecte d'informations directes ;
- Intégration des principes de redevabilité, d'analyse qualitative et de diversité des profils bénéficiaires.

3. Qualité des exemples de livrables proposés (partie intégrante de l'offre technique)

En complément de leur offre technique, les soumissionnaires devront fournir **un rapport type de monitoring d'activité**, illustrant leur capacité à produire des documents clairs, opérationnels et directement exploitables. Ce rapport type devra être structuré autour d'un cadre logique et intégrer des éléments issus du terrain.

4. Montant et Qualité de l'offre financière

- Clarté du chiffrage proposé, cohérence des hypothèses, ventilation par type de dépense et par livrable ;
- **Comparabilité** entre les deux variantes proposées ;
- **Appréciation du rapport coût-efficacité** de chaque proposition, en lien avec le niveau de qualité attendu et les moyens mobilisés.
- **Pertinence et proportionnalité de l'offre financière**, au regard des activités proposées, du niveau de qualité attendu et du budget disponible.

Le montant proposé sera pris en compte, mais **l'attribution ne se fera pas nécessairement à l'offre la moins-disante**. Le SRF retiendra l'offre présentant **le meilleur équilibre entre qualité, faisabilité et coût**, en fonction de ses priorités et de l'enveloppe disponible.

10. Modalités de soumission

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour :

- Le lot 1 : Suivi indépendant des projets financés au Burkina Faso,
- Le lot 2 : Suivi indépendant des projets financés à l'Est du Tchad,
- Le lot 3 : suivi indépendant des projets financés au Niger
- Ou pour plusieurs lots simultanément.

Les entités intéressées sont invitées à préciser **explicitement** dans leur dossier pour quel(s) lot(s) elles candidatent.

En cas de soumission pour plusieurs lots, l'offre devra distinguer clairement les éléments spécifiques à chaque lot, tout en pouvant souligner les synergies ou mutualisations proposées.

➤ Offre technique

Les prestataires sont tenus de soumettre une **offre technique double**, présentant deux variantes complètes de la prestation :

- Une option « à minima »
- Une option « à maxima »

L'offre technique complète devra être claire, structurée et ne pas excéder 15 pages, hors annexes. **En cas de soumission pour plusieurs lots, une seule offre technique consolidée est attendue**, mais celle-ci devra présenter de manière distincte et lisible les éléments relatifs à chaque lot.

À titre **indicatif**, cette limite peut se répartir comme suit :

- **2 à 3 pages** d'introduction générale (compréhension du mandat, vision du TPM, approche globale) ;

- **5 à 6 pages par variante opérationnelle**, présentant méthodologie, plan de travail, dispositif humain, modalités de collecte, sensibilité contextuelle et capacité d'adaptation ;
- **1 page** de conclusion, précisant la logique comparative ou les points d'attention spécifiques.

En **annexe obligatoire**, le soumissionnaire devra fournir un **tableau comparatif synthétique (1 page maximum)**, récapitulant les principales différences entre les deux options (méthodologie, fréquence, volume, équipe mobilisée, intensité du traitement, etc.), pour faciliter la lecture comparative par le comité d'analyse.

➤ **Offre financière**

L'offre financière devra correspondre aux deux variantes opérationnelles proposées, sous forme de :

- **Deux scénarios budgétaires distincts**, exprimés **en GBP (£)** ;
- **Un chiffrage détaillé par livrable** ;
- **Une ventilation par type de dépense** ;
- **Les hypothèses opérationnelles** sur lesquelles repose le budget.

➤ **Documents annexes à joindre**

Les soumissionnaires devront joindre à leur dossier les documents suivants :

- **Lettres de référence** ou **attestations de bonne exécution** issues de prestations comparables ;
- **CVs de l'équipe clé proposée** (maximum 2 pages par profil) ;
- **Un exemple de rapport type de monitoring d'activité**, structuré autour d'un cadre logique.
- Toute documentation complémentaire jugée utile à la compréhension de l'offre, dans la limite du raisonnable.

NB : Les cadres logiques (drafts non encore finalisés et anonymisés) des projets pré-validés par le SRF au Burkina Faso (Lot 1), au Tchad (Lot 2), et les cadres logiques de projets en cours au Niger (Lot 3), sur lesquels portera le dispositif de monitoring, peuvent être transmis aux soumissionnaires **sur demande explicite**. Les entités intéressées sont invitées à en faire la demande par e-mail à l'adresse suivante : tender@sahelregionalfund.org, avec comme intitulé : TPM SRF – N° du lot – Nom de votre structure.

11. Considérations éthiques et sécuritaires

Le prestataire retenu sera seul responsable de l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la mission de TPM dans les pays concernés. En cas de retrait ou de perte d'autorisation par les autorités, le SRF se réserve le droit de mettre fin au contrat de manière anticipée.

Le prestataire devra évaluer avec sérieux les risques que ses activités de collecte pourraient faire peser sur les partenaires locaux, les communautés ciblées ou les membres de son propre personnel. Il veillera à adapter ses dispositifs d'enquête aux contextes sensibles, à éviter les zones identifiées comme dangereuses ou interdites d'accès ("no-go zones") et **à limiter l'exposition de ses interlocuteurs aux risques de représailles ou d'instrumentalisation.**

Le dispositif de TPM devra être mis en œuvre **de manière discrète et sans visibilité publique.** **Aucune présence visible ou communication de terrain ne devra être faite au nom du SRF ou de DRC.**

Enfin, **aucun déplacement ne devra être réalisé sous escorte armée, en conformité avec les principes humanitaires.** Le respect de ces principes, ainsi que des normes éthiques reconnues, est une exigence ferme dans le cadre de cette prestation.

12. Contacts et demandes d'information

Pour toute demande d'éclaircissement ou de documentation complémentaire (y compris la demande des cadres logiques des projets à monitorer), les soumissionnaires sont invités à écrire à l'adresse suivante : tender@sahelregionalfund.org. Merci de bien indiquer en objet de l'e-mail : TPM SRF – Demande d'information – [Nom de votre entité].

Aucune réponse ne sera donnée à des questions reçues via d'autres canaux.

Sahel Regional Fund

Danish Refugee Council – Conseil Danois pour les réfugiés
Bureau régional de DRC WANALA
Villa lot 69 – Almadies Zone 13.
Dakar - Sénégal.